

Le Bureau s'est réuni le 11 février 2021, sur convocation du Président en date du 05 février 2021

**Présents(es)** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, O. HEYOB, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN

**Excuses** : L. GUYOT, R. ARNOULD

**BU2021-03 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA TRANCHE N°2 DE LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU PARC DE HAYE SITUE A BOIS DE HAYE**

La Communauté de communes Terres Toulouises assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence « eau » sur l'ensemble de son périmètre dont le secteur Bois de Haye. Les équipements vétustes, datant des années 50 et non entretenus, nécessitent une intervention de la collectivité pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Après l'octroi d'une première série de subventions sur la tranche 1 de cette opération consistant en la sécurisation des réseaux d'eau entre Gondreville et le parc ONF, la présente délibération porte plusieurs demandes de subventions pour cette dernière tranche du programme de travaux.

L'objet de l'opération globale est de sécuriser les installations de prélèvement et équipements de pompage dans la nappe de la Moselle, sécuriser le refoulement à travers la Forêt de Haye, sécuriser les ouvrages de traitement du fer et du manganèse et de la bâche de reprise sur le site ONF, sécuriser du stockage pour assurer une bonne distribution sur l'ensemble de la ZAE et créer une liaison sécurisée entre Gondreville et les installations du Parc ONF.

Au regard de l'importance de ces travaux, 4 129 000 € HT, le programme d'intervention a été sectorisé et étalé dans le temps (2020 -2023) :

La tranche n°1 :

- pose du réseau de sécurisation entre le Parc de Haye et Gondreville. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à environ 2 107 000 € HT (dont env.1 944 000 € HT de travaux et env. 163 000 € HT de missions et études annexes). Pour mémoire, cette tranche a fait l'objet de subventions de la part de l'Etat au titre de la DSIL et de l'Agence de l'Eau ;

La tranche n°2 :

- pose du réseau d'adduction d'eau potable sur plus de 6 km. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à 1 343 000 € HT.  
- réhabilitation du puit. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à 240 000 € HT.  
- réhabilitation du réservoir sur tour ONF. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à 439 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel des travaux envisagés (tranche 2) se décline ainsi :

<b>Financement – Subventions 2<sup>ème</sup> phase</b>	<b>Répartition en montant hors taxes</b>	<b>Taux</b>
<b>Union Européenne</b>	<b>ND</b>	
<b>DETR</b>	<b>ND</b>	
<b>Autre(s) subvention (s) Etat (préciser)</b>	<b>Demande sur la DSIL exceptionnelle : 701 434 €</b>	<b>Max 40% de la partie travaux hors études</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>ND</b>	
<b>Département 54</b>	<b>ND</b>	
<b>Autres financements publics (préciser)</b>	<b>AERM : 553 479 € (à confirmer)</b>	<b>15 à 30 % du montant total HT</b>
<b>Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt</b>	<b>678 861 € (à confirmer)</b>	<b>Montant résiduel après déduction des subventions.</b>
<b>TOTAL HT TRANCHE 2 (travaux, études et missions annexes)</b>	<b>1 933 774 € HT Dont env. 1 753 587 € HT de travaux</b>	<b>100 %</b>

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau du Parc de de Haye, au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 pour le projet tel que décrit ci-dessus « tranche 2 »,
- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au titre du plan d'accélération « Eau 2021 », pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau du Parc de de Haye,
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (Département, Région Grand Est, ...) pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau du Parc de de Haye,
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**